



Avis de la CLE
sur le projet de
Contrat territorial Loire et affluents vellaves

Objectifs du Contrat Territorial

Atteinte du bon état pour :

- les 6 masses d'eau du territoire Loire amont en état moyen (Foletier, Ran, Chalon, Suissesse, Sumène aval, Gravières de Bas-en-Basset),
- la masse d'eau du Ramel en état médiocre,

Maintien du bon état sur les 9 masses d'eau déjà en bon état (Ance du Nord amont, Ance du Nord aval, Semène amont, Semène aval, Arzon, Aubaigues, Pompét, Courbières et Sumène amont).

Organisation du Contrat Territorial

A partir du diagnostic de territoire, le programme d'actions du Contrat territorial a été construit pour répondre à des enjeux multiples :

- Volet A - Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés :
 - Volet B - Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, gestion quantitative et adaptation au changement climatique :
 - Volet C - Communication et évaluation de la stratégie territoriale,
 - Volet D - Pérennisation de la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
-

Projet d'avis de la CLE

Les enjeux et problématiques traités dans le projet de Contrat territorial Loire et affluents vellaves sont cohérents avec ceux du SAGE Loire amont et les membres du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont, qui a reçu une délégation de la CLE pour se prononcer sur les projets qui lui sont soumis, émettent en conséquence un avis favorable sur le projet de contrat territorial Loire et affluents vellaves.

Projet d'avis de la CLE



Les membres du bureau soulignent l'**importante mutualisation et l'articulation prévues entre les actions du Contrat territorial et celles du SAGE Loire amont**. Ils souhaitent néanmoins que les points suivants soient développés et précisés concernant l'**étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (étude HMUC, action B4a)** :

- Articulation entre le CT et le SAGE à expliciter (réflexion, dans un second temps, dans le cadre du SAGE Loire amont, à l'échelle de l'ensemble du bassin Loire amont, en incluant les ressources souterraines et superficielles, à la stratégie à déployer pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.
- Dans une logique de bassin, la méthodologie HMUC déployée sur le CTLAV sera à étendre au reste du territoire du SAGE, notamment celui couvert par les CT du Haut bassin de la Loire et de la Borne,
- Les membres de la CLE du SAGE Loire souhaitent être associés à la rédaction du CCTP et informés de l'avancée de l'étude HMUC.

Projet d'avis de la CLE



Le **volet agricole** prévu dans le projet de Contrat Territorial Loire et affluents vellaves est décliné en de très nombreuses actions avec de nombreux maîtres d'ouvrages, ce qui nécessitera une articulation permanente pour répondre aux objectifs globaux du Contrat Territorial.

Enfin, les membres du bureau souhaitent que **certains points soient précisés dans les documents**. Ces éléments sont détaillés dans l'annexe 1. Cela concerne notamment :

- les dispositions du SAGE Loire amont auxquelles répondent les actions du Contrat,
- les études précédemment conduites qui peuvent aider à la réalisation des actions du Contrat (exemple des études conduites dans le cadre des Plans d'Actions et de Prévention des Inondations portés (PAPI) par le Département de Haute-Loire, ...).

Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter:

Valérie Badiou
Etablissement Public Loire
04 44 01 01 80
valerie.badiou@eptb-loire.fr

Merci de votre attention

